

Février 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للامم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-quatrième session

Rome, 17 – 24 novembre 2007

Rapport sur l'exécution du programme 2004-2005

(Extrait du Rapport de la cent trente et unième session du Conseil)

(Novembre 2006)

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 2004-2005¹

22. Le Conseil s'est félicité de la forme concise et plus ciblée du document et a noté que le Rapport sur l'exécution du Programme 2004-05 avait été établi compte dûment tenu des indications qui avaient été données par les organes directeurs. Il a en particulier apprécié la présentation claire des réalisations, notamment l'insertion de passages sur les dimensions régionales et sur les ressources extrabudgétaires à l'échelle des programmes.

23. Le Conseil a rappelé que le Rapport sur l'exécution du Programme était un instrument important par lequel l'Organisation rendait compte de son action aussi bien en ce qui concerne l'utilisation des ressources que la réalisation des produits pendant un exercice biennal donné. Il a noté que les programmes étaient moins fragmentés, comme le confirmait la diminution conséquente du nombre de produits biennaux prévus par rapport à l'exercice biennal précédent, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce sens, dans un souci d'efficacité et d'efficience et à adopter une approche stratégique aboutissant à l'établissement de priorités plus ciblées concernant les objectifs et activités. Le Conseil a reconnu que l'évaluation des résultats et des impacts des programmes était assurée par les autoévaluations et par les évaluations indépendantes par programme et par grand thème.

¹ C 2007/8; CL 131/PV/5; CL 131/PV/6; CL 131/PV/11.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

24. Le Conseil a approuvé, en les renforçant, les demandes formulées par le Comité du Programme et le Comité financier visant à apporter d'autres améliorations au Rapport sur l'exécution du Programme dans sa prochaine version:

- une description précise des réalisations des programmes ou de l'absence de celles-ci en fonction des résultats prévus et escomptés, y compris une analyse plus quantitative des résultats obtenus et des conclusions des autoévaluations;
- une analyse plus approfondie de la contribution des projets du PCT dans les domaines relevant du mandat de la FAO, y compris leur rôle général de catalyseur et leur relation avec les programmes de la FAO, notamment par l'appui au renforcement des capacités, ainsi qu'une description des dimensions régionales;
- l'insertion de la contribution de la collaboration avec les partenaires, en particulier les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
- enfin, une présentation plus claire des dimensions régionales.

25. Le Conseil a noté que le Programme ordinaire avait été exécuté en utilisant entièrement les ressources inscrites au budget. Il s'est félicité des résultats obtenus pendant l'exercice biennal et des progrès accomplis dans les domaines des gains d'efficience et de la couverture de certaines langues. Le Conseil a rappelé que le Plan d'action de la FAO – Parité hommes-femmes et développement servait de cadre de référence pour intégrer les questions liées à la parité hommes-femmes dans les entités de programmes et les projets de l'Organisation, que toutes les entités de programme planifiaient leurs contributions au Plan au niveau des produits et que la Conférence était saisie d'un rapport d'exécution biennal distinct.

26. Le Conseil, tout en notant l'amélioration du rapport hommes-femmes et la représentation géographique plus équitable au sein du personnel de l'Organisation, a encouragé le Secrétariat à continuer d'adopter des mesures spécifiques afin d'assurer un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans le cadre organique et les catégories supérieures et de répondre aux préoccupations concernant la variation des fourchettes souhaitables en ce qui concerne la représentation géographique. Il a cependant été noté que le Secrétariat devrait continuer à employer les experts essentiellement en fonction de leur mérite.

27. De nombreux Membres ont rappelé l'importance fondamentale du Programme de coopération technique et ils ont demandé au Secrétariat de maintenir les crédits budgétaires et d'accélérer l'exécution. À cet égard, ils ont demandé au Secrétariat de présenter des propositions visant à renforcer les activités de coopération technique de l'Organisation.

28. Des éclaircissements ont été fournis au Conseil sur la mise en œuvre de processus consultatifs avec la participation de multiples parties prenantes en vue d'élaborer des directives volontaires pour les forêts plantées et pour la prévention des feux. Le Secrétariat a souligné la nature volontaire de ces directives. Certains Membres ont indiqué que la FAO n'avait pas reçu pour mandat d'élaborer des instruments juridiquement contraignants dans ces domaines. Il a été expliqué que ces activités avaient été mises en œuvre suite aux demandes formulées par les pays et les parties prenantes dans le cadre de plusieurs comités techniques de l'Organisation. Il a été noté que ces activités étaient en cours et qu'elles seraient portées à l'attention du Comité des forêts de la FAO à sa dix-huitième session, en mars 2007.

29. Le Conseil a approuvé le document en vue de sa soumission à la Conférence, compte tenu des observations qui précèdent.